



CONCILIER

FLEXIBILITÉ

pour les
entreprises

et



SÉCURITÉ

pour les
salariés

UNE
INITIATIVE
AUBOISE

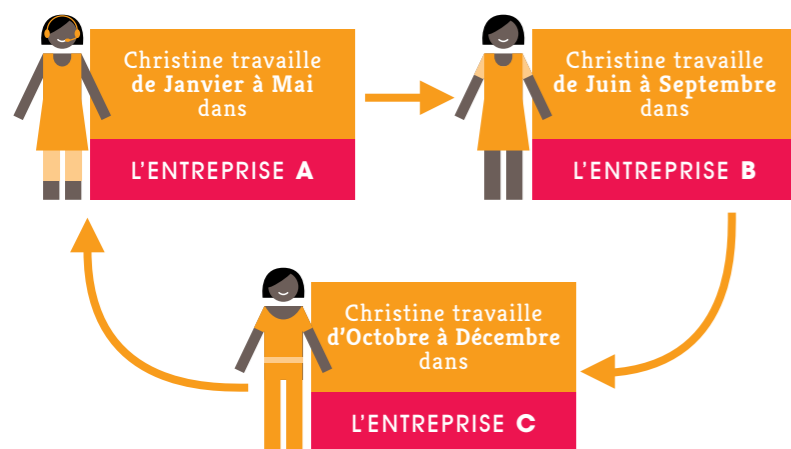
QU'EST-CE QUE CONVERGENCE ?

CONVERGENCE a pour but de mettre à disposition des salariés à temps partagé dans ses entreprises adhérentes.

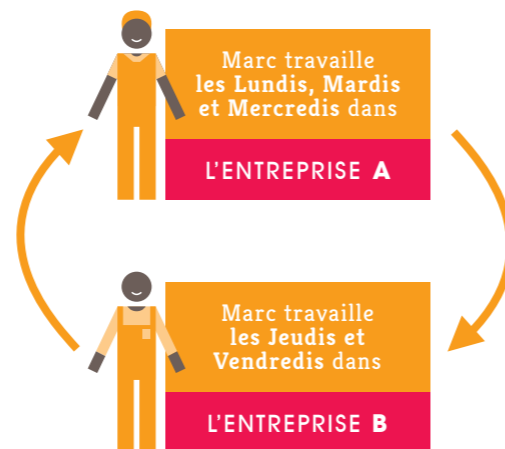
Qui peut adhérer à CONVERGENCE ? Toutes entreprises du secteur privé.
Qui peut travailler pour CONVERGENCE ? Tout salarié motivé.

Qu'est-ce que le temps partagé ?

Exemple de Maillage saisonnier

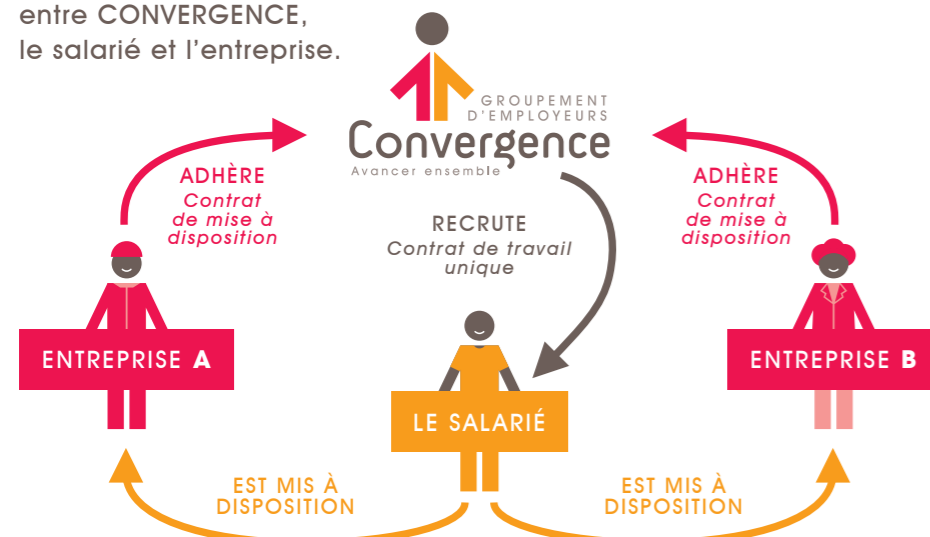


Exemple de Maillage hebdomadaire



Comment ça marche ?

Une relation tripartite entre CONVERGENCE, le salarié et l'entreprise.



Historique

CONVERGENCE est une initiative portée par des entreprises aubois qui souhaitent fidéliser leurs compétences saisonnières.

Nos valeurs

- ⇒ FIDÉLITÉ
- ⇒ ENGAGEMENT
- ⇒ TRANSPARENCE

Pour les ENTREPRISES

CONVERGENCE est une alternative dans le domaine des ressources humaines pour améliorer vos performances.

Un fonctionnement simple

► ÉTAPE 1

Nous définissons ensemble votre besoin : profil de poste, nombre d'heures, période de travail...

► ÉTAPE 2

CONVERGENCE s'occupe du recrutement et des démarches administratives.

► ÉTAPE 3

La mise à disposition des salariés et les services de gestion vous seront facturés suivant la tarification de 1,67 pour les postes non cadres, et 1,9 pour les cadres. CONVERGENCE vous accompagne tout au long de la mise à disposition.

ADHÉRER À CONVERGENCE, C'EST :

- **FIDÉLISER VOS SALARIÉS**
Vous fidélisez des compétences en conservant de la flexibilité.
- **UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT**
Vous partagez des compétences que vous pourriez difficilement vous allouer seul. CONVERGENCE met à votre disposition des salariés à hauteur de vos besoins avec des conditions financières attractives.
- **GAGNER DU TEMPS**
CONVERGENCE s'occupe des tâches administratives et de la gestion du personnel.
- **DÉVELOPPER UN RÉSEAU**
Vous profitez des échanges entre adhérents de CONVERGENCE.

Pour les SALARIÉS

Travailler pour un groupement d'employeurs, c'est choisir une solution motivante et pérenne pour votre avenir.

Un fonctionnement simple

► ÉTAPE 1

Vous signez un contrat de travail unique.

► ÉTAPE 2

CONVERGENCE optimise votre temps de travail annuel dans plusieurs entreprises.

► ÉTAPE 3

Vous recevez une seule fiche de salaire mensuelle, bénéficiez d'une mutuelle et d'un plan de formation adapté.

TRAVAILLER POUR CONVERGENCE, C'EST :

- **UN CONTRAT UNIQUE**
CONVERGENCE est votre unique employeur.
- **UN CONTRAT PÉRENNE**
CONVERGENCE privilégie l'embauche en CDI.
- **DES GARANTIES SOCIALES**
Une mutuelle et une prévoyance, la garantie d'avoir le même salaire que les salariés des entreprises adhérentes.
- **UN ACCÉLÉRATEUR D'EXPÉRIENCE**
Travailler dans plusieurs entreprises vous permet d'obtenir rapidement plus d'expériences et de compétences.

L'ORGANISATION DE CONVERGENCE

Les entreprises adhérentes



Les partenaires

DIRECCTE, Conseil Régional, Club i3A,
CCI de Troyes et de l'Aube, Conseil Général, Grand Troyes,
Pôle Emploi, Champagne Ardenne Active, Société Générale.

La directrice

Marion Lassus



Espace Régley
1 bd Charles Baltet - 10000 Troyes Cedex
Tél. : 09 81 87 13 48
contact@ge-convergence.fr
www.ge-convergence.fr